Réponse complémentaire 5 – Risque foudre

SOMMAIRE

1 CONTENU DE LA DEMANDE DE COMPLEMENTS.....3
2 REPONSES APPORTEES 4

1 CONTENU DE LA DEMANDE DE COMPLEMENTS

« Une partie de la surface de la toiture sera couverte afin de produire de l'énergie photovoltaïque. Le câblage solaire peut avoir pour effet de capter les effets indirects de la foudre et donc d'augmenter le risque foudre. Le dossier de demande d'enregistrement ne contient pas une analyse du risque foudre ni l'étude technique foudre conformément aux exigences de la Section III de l'AM du 04/10/2010 modifié.

L'inspection demande au pétitionnaire de :

- *Communiquer une analyse du risque foudre et une étude technique foudre,*
- *S'engager à faire appliquer les mesures de prévention et installer les dispositifs de protection contre les effets directs et indirects de la foudre conformément aux préconisations de l'étude technique foudre. »*

2 REPONSES APPORTEES

L'analyse du risque foudre est actuellement en cours de réalisation par une société spécialisée.

L'étude technique foudre suivra après la publication des résultats de l'analyse de risque foudre.

EURAPHARMA s'engage à :

- Transmettre l'analyse du risque foudre à réception ;
- Réaliser l'étude technique foudre une fois les résultats de l'analyse de risque foudre obtenus ;
- Mettre en place les éléments techniques de protection déterminés par l'étude technique foudre.

Tout cela sera réalisé avant la mise en service des installations.